



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 FÉVRIER 2017

MUTUALISATION

Dans le but d'assurer une longévité et optimisation de l'équipe régie, le Conseil Municipal décide de mutualiser du matériel avec chauffeur. Pour des raisons d'organisation, il propose de rester sur les communes les plus proches soit Quenne, Augy, Bleigny le Carreau, Villeneuve St Salves, Montigny la Resle. Une convention sera établie avec les communes intéressées et le service sera assuré en fonction des disponibilités, dans le cadre de la programmation communale.

CUISINE LIEU DE VIE

Afin de réaliser l'aménagement de la cuisine du « Lieu de Vie », le Conseil Municipal a confié à la maîtrise d'œuvre le soin de préparer le dossier d'appel d'offres aux entreprises. Suite à celui-ci en procédure adaptée (MAPA), le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise SASA Gilles GAUTHIER pour un montant HT de 34 500 €.

PLU

L'intérêt qui s'attache à ce que la Commune de Venoy conserve l'initiative et la compétence en matière de PLU est avéré au regard des enjeux affirmés sur le court et le moyen terme. Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert de la compétence du PLU à la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois et à tout autre EPCI.

DIVERS :

Monsieur le Maire fait un point financier et l'avancement des travaux du lieu de vie.

Sur trois propositions de renégociation d'emprunts, aucune n'est retenue, car ce n'est pas avantageux pour la Commune. Une dernière est toujours en négociation.

Monsieur le Maire rappelle les dates des prochaines élections :

- Présidentielles le 23 avril 2017 et 7 mai 2017
- Législatives le 11 juin 2017 et le 18 juin 2017

Monsieur le Maire donne le résultat des échanges avec l'académie concernant le projet de fermeture de classe, repoussé pour le moment, et lance une réflexion générale sur l'avenir de la commune pouvant aller jusqu'à un projet de commune nouvelle.